

Les Canadiens français et le maintien de la paix

Claude Beaugard

Number 43, Fall 1995

Guerres et paix

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8780ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaugard, C. (1995). Les Canadiens français et le maintien de la paix. *Cap-aux-Diamants*, (43), 58–61.

LES CANADIENS FRANÇAIS ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

par Claude Beauregard

AUJOURD'HUI, IL N'Y A AUCUN DOUTE QUE LE MAINTIEN de la paix fait partie des traditions canadiennes. En fait, le Canada est le seul pays à avoir participé à toutes les missions de paix mises sur pied par les Nations Unies. En 1956, Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, propose à l'Organisation

dans le maintien de la paix. La capacité de ces derniers à s'exprimer en français et en anglais est un atout important. Plusieurs missions de paix se sont déroulées dans des pays où l'on parle couramment le français. Dans ce court article, nous tenterons d'expliquer comment le Canada s'est impliqué dans le maintien de la paix et la place qu'y occupent les francophones.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, la politique extérieure du Canada est surtout l'affaire d'un homme, le premier ministre William Lyon Mackenzie King qui semble privilégier une attitude isolationniste. En 1924, le représentant canadien à la Société des Nations, le sénateur Raoul Dandurand, décrit le Canada comme étant «une maison à l'épreuve du feu, loin des matières inflammables. Un vaste océan nous sépare de l'Europe...» Le Canada accorde une priorité à ses relations avec la Grande-Bretagne et les États-Unis et évite de s'engager sur la scène internationale. King, qui a retenu les leçons de la Première Guerre mondiale, définit les relations extérieures du Canada en fonction de deux objectifs : assurer l'unité canadienne et l'indépendance du Canada.

La Deuxième Guerre mondiale va modifier en profondeur nos relations extérieures. Entre 1939 et 1945, environ un million de Canadiens et Canadiennes joindront volontairement les rangs de nos Forces armées. L'effort de guerre de notre pays fut important. En 1945, certains diplomates se rendent bien compte que le Canada doit désormais s'affirmer sur la scène internationale, prendre ses distances par rapport à la Grande-Bretagne et éviter de devenir trop dépendant des États-Unis. Le Canada, qui devient membre des Nations Unies en 1945, adopte du coup une nouvelle politique extérieure basée sur la sécurité collective.

Ce changement de politique est très bien expliqué par Louis Saint-Laurent, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors d'un discours à la Gray Foundation Lectureship à Toronto, en janvier 1947. Les principes de base de la politique extérieure canadienne sont les suivants : l'unité nationale, la liberté politique, la primauté du droit dans les affaires nationales et internationales, les valeurs de la civilisation chrétienne et l'acceptation de responsabilités internationales. Dans ses mémoires, Lester B. Pearson soutient que ce dis-



Les difficultés encourues par l'obstruction de certaines routes et l'état du terrain obligent ces Casques bleus à utiliser les avions et hélicoptères pour subvenir à leurs besoins et à ceux de la population en détresse. (Unité de photographie des Forces canadiennes (UPFC), ISC 86-477).

des Nations Unies un plan qui permettra de régler la crise de Suez. C'est la première fois que des troupes militaires, rassemblées au sein d'une force internationale, vont se déployer dans une zone entre deux pays ennemis dans le but d'y maintenir la paix. Les mesures prises par Pearson lui ont valu le prix Nobel de la paix en 1957.

Les francophones au sein des Forces armées canadiennes ont toujours joué un rôle important

cours a été pour lui un guide lorsqu'il fut responsable des affaires extérieures du Canada.

L'implication du Canada dans le maintien de la paix allait débuter. L'aviation, la marine et l'armée vont toutes participer à différentes opérations. Les interventions de nos soldats se feront parfois sous forme d'envoi d'observateurs ou bien encore par la participation d'unités dont on assure la rotation à tous les six mois. Ainsi à Chypre, endroit d'une importance stratégique, où nos troupes sont demeurées pendant plusieurs décennies, toutes les unités de combat des Forces canadiennes de terre ont eu leur rôle à jouer.

Le rôle des francophones

Tenter de cerner le rôle des francophones dans le maintien de la paix n'est pas toujours facile. Parfois la situation est très simple, comme dans le cas de Chypre où des unités francophones ont été déployées en entier et après leur séjour ont été remplacées par des unités anglophones. Ceci étant dit, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des francophones à l'intérieur d'unités de langue anglaise. De plus, pour certaines missions on a recours non pas à des unités de combat, mais bien à des unités spécialisées en logistique ou en communication et à des observateurs, qui eux proviennent de tous les milieux des Forces canadiennes.

L'expérience du major Jean Pariseau, aujourd'hui retraité, démontre que sa connaissance des langues de Molière et de Shakespeare lui a servi à sauver des vies. Son histoire mérite qu'on s'y attarde car elle illustre les problèmes que peuvent rencontrer les militaires dans une opération du maintien de la paix.

Lorsque la Belgique accorde l'indépendance au Congo, le 30 juin 1960, des troubles éclatent et le premier ministre Patrice Lumumba fait appel aux Nations Unies pour ramener l'ordre et la stabilité économique. Le Canada décide d'envoyer 500 militaires, dont 200 signaleurs bilingues (c'est-à-dire canadien-français) qui seront commandés par 30 officiers francophones rattachés aux armes de combat. La majorité des officiers proviendront du Royal 22^e Régiment. Jean Pariseau, qui est membre d'un régiment d'infanterie anglophone et agit alors comme instructeur à l'École d'infanterie à Borden, quitte le Canada le 10 août 1960 en direction du Congo. Trois jours après son arrivée, Pariseau intervient pour sauver cinq civils belges poursuivis par des gendarmes congolais. Il demande alors à des Ghanéens de lui prêter main forte et entreprend des discussions avec les Congolais qui finalement laissent tomber. Jean Pariseau a déclaré que «cet incident fut rapporté par Bernard Dufresne dans la presse canadienne et belge. J'ai même reçu du courrier

de la Belgique me félicitant. J'ai simplement répondu qu'il ne s'agissait pas d'un acte de bravoure, mais du fait que j'avais pu m'adresser en anglais aux Ghanéens et en français aux Belges et Congolais et que cela avait démontré hors de



Un soldat canadien du Royal 22^e régiment nettoie son arme personnelle pendant la guerre du Golfe, en 1990-1991. (UPFC, ISC 91-5435-14).



Un Casque bleu canadien enseigne à des réfugiés afghans la façon de reconnaître des mines. (UPFC, ISC 89-13-47).



Figure de proue, le major général Roméo Dallaire commanda les troupes des Nations Unies au Rwanda. (UPFC, ISC 94-2114).



Rendre service à la population rwandaise signifie aussi pour les militaires canadiens : donner des soins médicaux. (UPFC, ISC.94-2161).

« tout doute l'avantage de connaître plus d'une langue ».

Le maintien de la paix depuis 1989

Le maintien de la paix a évolué énormément ces dernières années, surtout depuis la fin de la guerre froide. Avant 1989, le déploiement de troupes pour le maintien de la paix avait lieu à la demande des pays belligérants. Ceux-ci s'entendaient pour arrêter les combats et demandaient aux Nations Unies d'envoyer des Casques bleus

pour permettre une séparation physique entre les combattants, ce qui permettait de refroidir les esprits et d'entamer des négociations pouvant aboutir à un accord de paix. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, les conditions internationales qui permettent l'intervention des Casques bleus ne sont plus les mêmes. Les pays membres du Conseil de sécurité de l'organisation des Nations Unies ne sont plus opposés entre eux. Cette nouvelle coopération a eu pour conséquence, en 1990, de faciliter la mise sur pied d'une force internationale pour contrer les ambitions militaires de l'Irak au Moyen-Orient.

Pendant la guerre du Golfe, le Canada a envoyé des navires de guerre et des avions de combats pour participer aux hostilités. Entre décembre 1990 et mars 1991, au Qatar la sécurité physique du

groupe opérationnel aérien du Canada fut assurée par les membres de la compagnie C du 1^{er} bataillon du Royal 22^e régiment. Commandé par le major R.V. Blanchette, le groupe de militaires a eu pour tâche de construire le complexe défensif qui chapeautait les installations opérationnelles et les aires de stationnement des avions chasseurs. À son retour du Qatar, le major Blanchette a déclaré « qu'il ne faut jamais offrir une cible molle à un terroriste; nous avons été le carapace du contingent canadien et il faut être fier du fait qu'aucun élément ennemi n'ait ouvertement tenté de s'attaquer à nous. Nous cherchions à dissuader et la mission fut accomplie ».

Malheureusement, on ne peut pas dire que toutes les missions des Nations Unies se sont terminées sur une note aussi positive. En 1991, le brigadier général Armand Roy, ancien commandant de la 5^e brigade mécanisée au Canada, basée à Valcartier, se voit confier le commandement de la mission des Nations Unies au Sahara occidental dont la tâche est d'organiser un référendum. Ce territoire est contrôlé par les Marocains qui n'entendent pas s'en départir. Le Maroc fera tout en son pouvoir pour empêcher Roy d'accomplir efficacement son travail. De plus, celui-ci sera trahi par le diplomate pakistanais Zia Rizvi qui, du siège de l'ONU, transmettra des informations aux Marocains et empêchera Roy d'obtenir le matériel nécessaire à la réussite de sa mission, laquelle se soldera par un échec.

Étant donné que l'ONU est de plus en plus sollicitée depuis la fin de la guerre froide, il fut nécessaire de mettre sur pied un système efficace pour assurer une meilleure gestion des troupes militaires à son emploi. Ce travail revient au major général Maurice Baril qui occupe le poste de conseiller militaire du Secrétaire général des

Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali. Depuis juin 1992, Baril est chargé de veiller au bon déroulement des différentes missions dans le monde, de mettre en place un état-major compétent et de tenter de bâtir pour l'ONU une force militaire rapidement disponible. La tâche de Baril est immense si l'on considère qu'en 1991, il y avait 11 000 Casques bleus provenant de 46 pays et répartis dans 11 missions alors qu'en septembre 1994, ils sont 76 000 qui proviennent de 73 pays, dispersés dans 17 missions.

Il faut souligner le travail du major général Roméo Dallaire qui fut le commandant de la mission des Nations Unies au Rwanda en 1993 et 1994. Ancien commandant de la 5^e brigade à Valcartier, Dallaire a récemment dénoncé l'attitude scandaleuse et immorale de la communauté internationale qui a conduit vers la mort un million de personnes au Rwanda. Dallaire a déclaré : « J'ai vu trop de cadavres, trop de larmes, trop de souffrance humaine et de destruction au Rwanda. J'ai aussi envoyé trop de jeunes Casques bleus chez eux dans des sacs mortuaires ou sur des civières pour pouvoir accepter que nous, la communauté internationale, puissions continuer à vaquer à nos affaires comme si rien n'était ».

En août 1994, Dallaire fut remplacé au Rwanda par un autre Canadien français, le major général Guy Tousignant, ancien commandant du Collège de la Défense nationale à Kingston.

Enfin notons qu'à l'été 1995, le brigadier général Alain Forand, commandant de la 5^e brigade à Valcartier, sera responsable des troupes canadiennes mêlées aux opérations dans l'ex-Yougoslavie. En 1974, Forand s'est vu décerner l'Étoile du courage pour avoir sauvé la vie à un de ses compagnons sous le feu des armes à Chypre.

L'avenir du maintien de la paix

Que nous réserve l'avenir à propos du maintien de la paix? Les événements semblent indiquer que le Canada devra faire un choix. Suite aux coupures du budget du ministère de la Défense nationale et de la réduction importante du nombre de soldats, il devient évident que nous ne pourrions plus participer à toutes les missions de paix.

Pour terminer soulignons que la maintien de la paix implique une volonté des protagonistes à faire cesser les hostilités. Mais que faire lorsque les ennemis refusent? On peut alors imposer la paix et équiper les troupes canadiennes en con-



Le major général Tousignant a assuré la relève du major général Dallaire au Rwanda. On le voit rencontrant d'autres militaires. (UPFC, ISC 94-2340).



Char blindé à Chypre. Pendant 28 ans les Canadiens ont participé à cette mission des Nations Unies. (UPFC, ISC 91-021-71).

séquence, ou bien encore déployer des troupes à une politique cohérente pour guider leur action, comme le démontre si bien l'expérience des Casques bleus dans l'ex-Yougoslavie. N'est-il pas temps de mieux cibler notre aide internationale et d'aider ceux qui veulent réellement faire la paix? ♦

Claude Beauregard est historien au Service historique du ministère de la Défense nationale.